



Traité 'Houlin

Michna 2 - Chapitre 3

ואלו כְּשֵׁרוֹת בְּבִהְמָה:
נִקְבָּה הַגְּרִגֶּרֶת אוֹ שְׁנִסְדִּיקָה;
עַד כַּמָּה תַּחֲסֹר?
רַבֵּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר:
עַד כָּאֶסֶר הָאֵיטְלָקִי.
נִפְחָתָה הַגְּלָגֶלֶת וְלֹא נִקְבַּ קְרוֹם שֶׁל מֶה,
נִקְבַּ הַלֵּב וְלֹא לְבֵית חָלָלוֹ,
נִשְׁבְּרָה הַשְּׁדֵּרָה וְלֹא נִפְסַק הַחוּט שְׁלָה,
נִטְלָה הַכֶּבֶד וְנִשְׁתִּיר הַיִּמֵּנָה כְּזֵית,
הַמָּסֶס וּבֵית הַכּוֹסוֹת שֶׁנִּקְבּוּ זֶה לְתוֹךְ זֶה,
נִטַּל הַטְּחוּל,
נִטְלוּ הַכְּלִיּוֹת,
נִטַּל לְחֵי הַתַּחְתּוֹן,
נִטְלָה הָאֵם שְׁלָה,
וְחִרְוֹתָה בִּידֵי שָׁמַיִם.
הַגְּלוּדָה,
רַבִּי מֵאִיר מְכַשִּׁיר,
וְחִכְמִים פּוֹסְלִין:

Et ceux-ci, [malgré leur état], sont permis chez un animal : [Si sa] trachée est perforée ou fissurée [dans le sens de la longueur]. Dans quelle mesure [la trachée peut-]elle manquer tout en restant permise ? Rabban Chimon ben Gamliel dit : Jusqu'à ce que [la perforation soit de la même taille que l'] issar italien. Si le crâne a été fracturé mais que la membrane du cerveau n'a pas été perforée, [c'est permis]. [Si] le cœur a été perforé et que [la perforation] n'a pas [atteint] sa chambre, [ou si la colonne] vertébrale a été brisée mais son cordon n'a pas été coupé, [ou si] le foie a été retiré et qu'il en reste une grosseur d'olive, [c'est permis]. De plus, il est permis si l'omasum (le feuillet) ou le réticulum (le bonnet) ont été perforés l'un dans l'autre. Si la rate a été enlevée, ou si les reins ont été enlevés, ou si sa mâchoire inférieure a été enlevée, ou si son utérus a été enlevé, ou si son poumon s'est ratatiné par « la main du Ciel » (les poumons se sont rétrécis car elle a eu peur du tonnerre), l'animal est permis. Dans le cas d'un animal dont la peau a été enlevée, le rabbin Meir le considère comme permis, et les Sages le considèrent comme [tereifa]



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

et impropre [à la consommation].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions